



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture conjointe d'une enquête publique relative à une demande de déclaration d'utilité publique et de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Vichy et d'une enquête parcellaire,

à la demande de la Ville de Vichy,

pour la réalisation de l'opération de renouvellement urbain de l'îlot Gramont à Vichy.

Par arrêté n°2333/2020 du 28 septembre 2020 une procédure d'enquête publique concernant le projet susvisé est ouverte **du lundi 19 octobre 2020 à compter de 08 H00 jusqu'au mercredi 18 novembre 2020 à 18 H00.**

À l'issue de l'enquête publique, la demande de la Ville de Vichy pourra faire l'objet d'un arrêté déclarant d'utilité publique le projet, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Vichy et déclarant cessibles les parcelles de terrains nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Vichy.

Monsieur Jean-Louis DUGNE, ingénieur des mines en retraite, est désigné par le président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire la procédure d'enquête publique précitée.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment la décision n°2020-ARA-KKU-1995 du 23 septembre 2020 de la Mission régionale d'autorité environnementale après examen au cas par cas, selon laquelle la procédure de mise en compatibilité du PLU de Vichy pour le projet de renouvellement urbain de l'îlot Gramont à Vichy n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Le dossier sera consultable pendant la durée de l'enquête :

- sur support papier en mairie de Vichy, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- sous format numérique sur le site internet de la Ville de Vichy à l'adresse suivante : www.ville-vichy.fr/urbanisme/ilot-gramont
- en version dématérialisée sur un poste informatique mis à disposition en mairie de Vichy, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur l'utilité publique :

- sur le registre d'enquête commun préalablement ouvert, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, déposé en mairie de Vichy, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- par courrier postal à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie de Vichy ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : dup.ilotgramont@ville-vichy.fr

Les observations reçues par voie électronique ou par courrier seront transmises au commissaire enquêteur et consultables en mairie de Vichy et sur le site internet de la Ville de Vichy, à l'adresse suivante : www.ville-vichy.fr/urbanisme/ilot-gramont

.../...

- directement et oralement auprès du commissaire enquêteur, qui se tiendra à la disposition des intéressés à la mairie de Vichy, lors de permanences, aux dates et horaires suivants :
 - le lundi 19 octobre 2020, de 08 H 00 à 12 H 30,
 - le vendredi 30 octobre 2020, de 13 H 30 à 18 H 00,
 - le mardi 10 novembre 2020, de 08 H 00 à 12 H 30,
 - le mercredi 18 novembre 2020, de 13 H 30 à 18 H 00.

Les observations sur l'emprise du projet et la désignation des droits réels concernés pourront :

- être consignées par les intéressés sur le registre d'enquête commun préalablement ouvert, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, déposé en mairie de Vichy, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- ou être adressées par courrier postal au maire de Vichy qui les joindra au registre, ou au commissaire-enquêteur en utilisant l'adresse de la mairie de Vichy.

Dès leur réception, une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera déposée en mairie de Vichy et à la préfecture de l'Allier, pour être tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture des enquêtes menées conjointement.

Le rapport et les conclusions seront également publiés sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, onglet « publications », rubrique « enquêtes et consultations publiques », sous-rubrique « toutes les consultations publiques », où ils seront à la disposition du public pour la même durée.

Des informations sur le projet pourront être demandées auprès de la Ville de Vichy, responsable du projet – Place de l'Hôtel de Ville – BP 42158 – 03200 VICHY Cedex.